



**Service Public  
Fédéral  
FINANCES**

*Exp.: BUREAU DE RECETTE UCCLE 1  
BD DU JARDIN BOTANIQUE 50 BTE 3140 1000 BRUXELLES*



## **Administration générale de la Fiscalité**

LOOZE MURIEL ELISABETH  
BOULEVARD GENERAL WAHIS 2/B/1  
1030 SCHAERBEEK

## Avertissement-extrait de rôle Précompte immobilier

Page : 1/6

Madame, Monsieur,

Vous possédez un ou plusieurs bien(s) immobilier(s) dans la division cadastrale 21.016 - UCCLÉ 1 - matrice cadastrale n° 14.338. Pour ces biens, vous devez payer un précompte immobilier.

<u>Exercice d'imposition</u>	<u>Article</u>	<u>NN :</u>
2014	<b>146718231</b>	70.08.10-294-59
Rôle rendu exécutoire le 10/09/2014	Précompte immobilier brut :	513,43
Date d'envoi : 12/09/2014	Total des réductions :	0,00

Veuillez verser au plus tard le **12/11/2014** le montant total de **513,43 euros**  
au numéro de compte **IBAN : BE21 6792 0022 7703 (BIC : PCHQBEBB)**  
avec la communication structurée : **+++014/6718/23108+++**

<b>Catégorie</b>	<b>Revenu cadastral net</b>	<b>Index</b>	<b>Revenu cadastral indexé</b>
Biens ordinaires	713,00	1,7000	1.212,00
<b>Taux d'imposition (%)</b>	<b>Quote-part dans le montant à payer</b>	<b>Réductions</b>	
Région	1,2500	15,15	Néant
Agglo	7,3625	89,23	
Commune	33,7500	409,05	
<b>TOTAL</b>	<b>42,3625</b>	<b>513,43</b>	

**Attention ! Nous vous invitons à lire l'information importante au verso.**

Signature(s)

## **ORDRE DE VIREMENT**

03

*Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case.*

Date de réception : se faire remplir

100

**Montant** EUR CENT

Conselho Consultivo da Fazenda

106

Nom et adresse donneur d'ordre LOOZE MURIEL ELISABETH  
BOULEVARD GENERAL WAHIS 2/B/1  
1030 SCHAERBEEK

#### **Cronaca beneficaria (Böhl)**

B E 2 1 6 7 9 2 0 0 2 2 7 7 0 3

BIG BENÍTEZ ARE

P C H Q B E B B

### **Nom et prénom bénévole**

BUREAU DE RECETTE UCCLE 1  
1000 BRUXELLES

Document released under the  
Access to Information Act

+ + + 0 1 4 / 6 7 1 8 / 2 3 1 0 8 + + + + + + + + + + + + + + +

## Vous avez des questions sur votre avertissement-extrait de rôle (en abrégé AER) ?

- ☞ Lisez les " explications sur les réductions de précompte immobilier " ci-annexées ou visitez le site [www.finances.belgium.be](http://www.finances.belgium.be) (Particuliers→Habitation→Précompte immobilier).
- ☞ Pour obtenir une copie de votre AER et le détail de votre patrimoine immobilier, visitez le site [www.myminfin.be](http://www.myminfin.be) et enregistrez-vous avec votre carte d'identité électronique.
- ☞ Pour des questions spécifiques, contactez le service compétent (voir matières ci-dessous) :

**Paiement**  
**Facilités de paiement**  
**Remboursement**  
**Duplicata d'AER**

**Calcul du précompte immobilier**  
**Octroi, rectification, suppression de réductions**

**Contestation de propriété**  
**Inoccupation**  
**Improductivité**  
**Exonérations**

Le Bureau de recette	Le Service Précompte Immobilier	La Direction régionale
BUREAU DE RECETTE BD DU JARDIN BOTANIQUE 50 BTE 3140 BRUXELLES Tel : 0257/709.30 Fax : 0257/960.30 <a href="mailto:rec.cd.uccle1@minfin.fed.be">rec.cd.uccle1@minfin.fed.be</a>	BRUXELLES I BLD JARDIN BOTANIQUE 50 BP 3704 1000 BRUXELLES Tel : 0257/698.42 / 0257/707.40 <a href="mailto:prec.imm.bruxelles1@minfin.fed.be">prec.imm.bruxelles1@minfin.fed.be</a> <a href="mailto:sara.chevalier@minfin.fed.be">sara.chevalier@minfin.fed.be</a>	BRUXELLES I BLD JARDIN BOTANIQUE 50 BP 370 1000 BRUXELLES Tel : 0257/707.40 <a href="mailto:cont.prec.immobiliier.bruxelles@minfin.fed.be">cont.prec.immobiliier.bruxelles@minfin.fed.be</a>

Visite de 9h à 12h  
ou sur rendez-vous

Visite de 9h à 11h30  
ou sur rendez-vous

Visite uniquement  
sur rendez-vous

Mentionnez que vos questions concernent le précompte immobilier et précisez l'article 146718231 ainsi que le numéro national 70.08.10-294-59 !

### Quelle est la date limite pour le paiement et y a-t-il des intérêts de retard ?

Le compte bénéficiaire du SPF Finances doit être crédité au plus tard le 12/11/2014.  
N'attendez pas le dernier moment pour effectuer votre paiement car il faut quelques jours ouvrables pour que la somme soit portée sur notre compte.

A défaut, des intérêts de retard seront dus à partir du 01/12/2014 (article 414 du Code des impôts sur les revenus 1992).  
Veuillez toujours utiliser la communication structurée lors de votre opération bancaire !

### Que faire si je ne suis pas d'accord avec l'imposition ?

- ☞ Si votre désaccord concerne une réduction "maison modeste", "personne handicapée", "grand invalide de guerre" ou "charge de famille" qui ne vous a pas été octroyée ou dont le montant n'aurait pas été correctement calculé :
    - Complétez le formulaire 179.1 RW (ou 179.1 BXL) disponible auprès du Service Précompte immobilier ou sur le site [www.finances.belgium.be](http://www.finances.belgium.be) (Particuliers→Habitations→Précompte immobilier).
    - Adressez le formulaire complété par courrier ordinaire ou électronique au Service Précompte immobilier dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus (colonne 2).
  - ☞ Si votre désaccord concerne une remise ou une modération pour cause d'inoccupation ou d'improductivité :
    - Introduisez une demande écrite, motivée, datée et signée.
    - Adressez cette demande par courrier ordinaire auprès de la Direction régionale dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus (colonne 3).
  - ☞ Pour toute autre contestation :
    - Introduisez par courrier ordinaire une réclamation écrite, motivée, datée et signée par vous-même ou votre conjoint (sur les biens duquel l'imposition est mise en recouvrement) ou par un mandataire (joignez une procuration l'habilitant à agir au nom du réclamant) ;
    - auprès de la Direction régionale dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus (colonne 3) ;
    - dans un délai de 6 mois à partir du 3ème jour ouvrable qui suit la date d'envoi du présent avertissement-extrait de rôle ;
    - en mentionnant toujours la nature de l'impôt (précompte immobilier), l'article de rôle 146718231 et votre numéro national.
- Si vous en faites la demande dans votre réclamation, vous pourrez être entendu.